

Délibération n° 26-8 du 10 décembre 2021

Tarifs Formation Continue 2022 / 2023

1 – Diplômes nationaux (hors formation à distance)

(Coût par année de formation, hors droits d'inscription universitaire)

| Licence | Licence Professionnelle | Master/Ingénieur |
|----------------|--------------------------------|-------------------------|
| 11€ / heure | 13€ / heure | 15€ / heure |

En l'absence de subvention de nature publique ou privée, le stagiaire de la formation continue doit s'acquitter des coûts de formation. A cet égard, il est en droit de bénéficier d'une réduction tarifaire (article L. 6353-1 à L.6353-7 du code du travail)

Politique de réduction tarifaire :

Une réduction tarifaire de 30% du montant des coûts de formation peut être accordée dans les cas suivants :

- Prise en charge par un organisme public (hors Pôle Emploi)
- Prise en charge par un travailleur indépendant justifiant d'un refus de prise en charge ou d'une prise en charge partielle par son organisme collecteur
- Prise en charge des coûts de formation assurée à titre individuel (y compris mobilisation CPF)

Demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA :

Prise en charge par Pôle Emploi plafonnée à 2000€.

En cas de prise en charge partielle par Pôle Emploi, le reste à charge est payé par le stagiaire.

En cas de refus de prise en charge par Pôle Emploi, les frais de formation sont réglés par le demandeur d'emploi ou le bénéficiaire du RSA à hauteur de 30% des 2000€ soit 600€.

Alternance :

Contrat d'apprentissage :

Le niveau de prise en charge pour les contrats d'apprentissage est fixé par le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019. La publication du décret ainsi que les mises à jour du niveau de prise en charge sont disponibles sur le site de France Compétences.

Contrat de professionnalisation :

Le même tarif est appliqué au contrat de professionnalisation.

Blocs de compétences :

La tarification des diplômes nationaux s'applique également pour les blocs de compétences

2 - Formation à distance

(Coût par année de formation hors droits d'inscription universitaire)

- Financement à titre individuel (hors demandeurs d'emploi) : 40€/ECTS
- Demandeurs d'emploi : 30€/ECTS
- Financement par un organisme public ou privé : 80€/ECTS
- Pour le stage ou mémoire de recherche en Master 2 (Accompagnement, encadrement, soutenance...) : forfait 400€

3 - Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

(Hors droits d'inscription universitaire)

- Frais d'examen du dossier de recevabilité administrative et avis de faisabilité pédagogique : 100€
- Avec accompagnement méthodologique, pédagogique et frais de jury : 1 100€
- Sans accompagnement méthodologique et pédagogique : 600€

En cas de validation partielle, un devis sera établi selon les préconisations du jury à hauteur de 40€/ECTS restant à valider.

4 - Validation des Acquis Professionnels (VAPP)

- Frais d'examen du dossier administratif et pédagogique : 50€

5 - Formations non diplômantes (y compris formation professionnelle des avocats)

- De 35 € à 100 € /heure/stagiaire.

Tarifs Formation Continue spécifique ISIS

1. Tarif de la formation continue (hors droits d'inscription) **pour les stagiaires en reprise d'étude dans le cadre de l'arrêté Fontanet** (opéré en partenariat avec l'INSA Toulouse)

- Cycle Préparatoire : 5 000 €
- Cycle Terminal 1 : 7 000 €
- Cycle Terminal 2 : 7 000 €

2. Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

(Hors droits d'inscription universitaire)

- Frais de dossier : 100 €
- Phase 1 – Pré-dossier de demande de VAE et avis de faisabilité pédagogique : 390 €
- Phase 2 – Jury de VAE avec accompagnement : 1500 €
- UE restant à valider dans le cadre de la VAE : 170 € / ECTS

3. FORMATION CONTINUE QUALIFIANTE

| Intitulé du stage | Durée | Tarif (*) |
|--|-------------------|------------------|
| Cartographier le système de santé | 2 jours (14 h.) | 1 100 € |
| Processus et qualité en organisation de santé | 1.5 jour (10 h.) | 870 € |
| Démarche qualité à l'hôpital | 2 jours (14 h.) | 1 100 € |
| Evaluer l'organisation d'un système de santé | 1.5 jours (10 h.) | 870 € |
| Etre acteur d'un projet en santé | 1 jour (7 h.) | 670 € |
| Comprendre et jouer son rôle dans le système d'information d'une organisation de santé | 1.5 jour (11 h.) | 910 € |
| Premiers pas en santé connectée | 1 jour (7 h.) | 670 € |
| Maîtriser les données dans le système de santé | 1 jour (7 h.) | 670 € |
| La traçabilité des dispositifs médicaux à l'hôpital | 1 jour (7 h.) | 670 € |
| La culture de l'interopérabilité au service du patient | 1 jour (7 h.) | 670 € |
| Savoir faire face aux risques dans les systèmes de santé | 1.5 jour (11 h.) | 910 € |
| Sécurité informatique et gestion des risques | 2 jours (14 h.) | 1 100 € |
| Autres Formations | Selon formation | 670 € / jour |

(*) Déjeuner et documents pédagogiques inclus

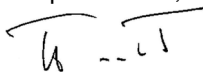
Le Conseil d'administration

Vu le présent rapport,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte les tarifs Formation Continue 2022 / 2023.

La présidente,



Hélène PAULIAT